



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du MARDI 25 JUN 2019

N°2019-28

L'an deux mille dix neuf et le mardi 25 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 19/06/2019

**Date d’Affichage** : 19/06/2019

**PRESENTS** : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,  
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,

**SECRÉTAIRE** : M. Thierry ANDRAULT,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération : Signature d'un avenant à la Convention relative au contrôle des dossiers CNRACL par le CDG 86**

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération N°2015-035 du 15 juin 2015 qui autorisait la collectivité à signer l'avenant à la Convention relative à la Réalisation des Dossiers CNRACL par le CDG 86 avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 jusqu'au 31 Décembre 2019.

Il explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une nouvelle convention relative au contrôle des dossiers CNRACL applicable du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 en renouvellement de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

**APRÈS DELIBERATION**, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif au contrôle des dossiers CNRACL par le CDG 86 et la CDC portant renouvellement du partenariat entre ces deux établissements publics avec effet du 1/01/2020 jusqu'au 31/12/2020.

Les dossiers seront facturés au cas par cas en fonction de l'intervention du CDG 86 avec la CDC.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 26 juin 2019



Le Maire,

*G. Wibaux*

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190626-D2019\_28-DE  
Regu le 28/06/2019